

COMMUNE DE ROUVRES-LES-BOIS

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

N° 2022-042 du 06/10/2022

| | |
|-------------------|----|
| Nombre de membres | 10 |
| Présents | 06 |
| Représenté(s) | 04 |
| Votants | 10 |
| Exprimés | 10 |
| Pour | 02 |
| Contre | 07 |
| Abstention | 01 |

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de ROUVRES-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUILLEMAIN, maire.

Etaient présents : Jean-Michel GUILLEMAIN, Eugène HAVETZ, Pauline MOREAU, Françoise GAUSSET, Marie-Christine FRANCHET, Dominique DELYS

Absents excusés avec pouvoir :

Dominique PINSON à Eugène HAVETZ
Betty PINSON à Jean-Michel GUILLEMAIN
Olivier CHAUVIGNON à Dominique DELYS
Sandra LAFAYE à Marie-Christine FRANCHET

Convocation en date du 29 septembre 2022 – Transmission et affichage le 29 septembre 2022

Françoise GAUSSET a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : 2022-042 du 06/10/2022

Projet éolien «Les Cerises» Commune de FONTENAY (36150)

Avis du Conseil Municipal

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'autorisation environnementale a été présentée par la SAS EOLIENNES DES CERISES. Celle-ci a pour objectif d'implanter un parc éolien sur la commune de FONTENAY (36150).

Le projet est composé de sept aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Ce projet est situé à l'intersection des Routes Départementales n°2 (route de Bouges-Le-Château / Vatan) et n°31 (Fontenay/ Liniez).

Notre commune étant située dans un rayon de 6 km du projet, le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.

L'enquête publique se déroule du lundi 12 septembre au vendredi 14 octobre 2022 inclus à la mairie de FONTENAY.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Le conseil municipal ouïe l'exposé du maire et décide de voter et délibère à :

- **7 CONTRE, 2 POUR et 1 abstention** au projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de la FONTENAY

En conséquence, le conseil municipal de Rouvres-Les-Bois

- émet **avis défavorable** au projet d'exploiter un parc éolien « Les Cerises » sur la commune de FONTENAY.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations,
Le maire,
Jean-Michel GUILLEMAIN

La Secrétaire
Françoise GAUSSET

